Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Solicitation No N° de l'invitation		Amendment No N° modif.	
	004		
Client Reference No N° de référence du client		Date	
W8476-196070		2019-07-12	
ence de SEAG			
CC No./N° CCC - FMS	No./N° \	/ME	
invitation prer	nd fin	Time Zone	
miritation pro		Fuseau horaire	
		Eastern Daylight Saving	
		Time EDT	
Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur	
	01:	5qe	
	FAX No N° de FAX		
	(819) 956-6907		
	(819) 95	66-6907	
	ence du client ence de SEAG CC No./N° CCC - FMS invitation prer	ence du client Date 2019-07 ence de SEAG CC No./N° CCC - FMS No./N° V invitation prend fin Other-Autre: Outes questions à: Bu 01:	

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/	de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sig (type or print)	n on behalf of Vendor/Firm
Nom et titre de la personne autorisée à sig	ner au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en carac	tères d'imprimerie)
Signature	Date

Issuing Office - Bureau de distribution

Security and Information Operations Division/Division de la securite et des operations d'information 11 Laurier St. / 11, rue Laurier 8C2, Place du Portage Gatineau Québec K1A 0S5

Modernisation de la guerre électronique terrestre des Forces canadiennes

Lettre d'intérêt – Modification 04

Cette modification a pour but de:

- A. Fournir les questions et réponses des rencontres individuelles de la Journée de l'industrie, et;
- B. Fournir la présentation de la Journée de l'Industrie.

A. Questions et réponses des rencontres individuelles de la Journée de l'industrie

Questions relatives à la Politique des retombées industrielles et technologiques (RIT)

Q1 : Quelle est la valeur pondérée de la proposition de valeur?

R1: La pondération de la note de la proposition de valeur par rapport aux notes relatives au prix et au mérite technique sera déterminée au cas par cas et représentera généralement au moins 10 % de la note globale de la soumission. Parmi les facteurs qui pourraient favoriser une augmentation de la pondération de la proposition de valeur, mentionnons l'harmonisation avec les capacités industrielles clés (CIC), la capacité du marché au Canada et la capacité d'exportation. L'industrie est invitée à fournir toute justification supplémentaire sur cette question, qui sera examinée par le Canada.

Q2 : En ce qui concerne les RIT et l'intégration de liens dans les programmes, y a-t-il un domaine dans lequel vous voulez que l'industrie investisse?

R2 : L'introduction des CIC représente une approche stratégique visant à maximiser les résultats économiques dans le cadre des prochains achats de la Défense nationale et de la Garde côtière canadienne en mettant l'accent sur l'innovation, le développement des fournisseurs, les exportations et la croissance économique pour l'industrie de la défense et les applications commerciales connexes. Les CIC reflètent les domaines potentiels d'investissement dans les technologies émergentes et les capacités nationales établies, qui sont concurrentielles sur le marché mondial et essentielles à la sécurité nationale. Les capacités industrielles clés visent également à fournir à l'industrie une plus grande prévisibilité des domaines sur lesquels elle doit concentrer ses investissements en vue des prochains approvisionnements. Une analyse préliminaire a ciblé la cyberrésilience et l'intelligence artificielle comme des CIC applicables au projet MGETFC. Les commentaires de l'industrie sur l'inclusion de ces deux CIC sont les bienvenus. De plus amples renseignements sur chaque CIC ainsi que leur définition sont accessibles sur le site : https://www.ic.gc.ca/eic/site/086.nsf/fra/h_00175.html.

Q3 : En ce qui concerne les CIC, de quelle manière la cyberrésilience se rapporte-t-elle aux objectifs du projet MGETFC?

R3: Le Canada croit que la cyberrésilience est la CIC la plus étroitement liée au projet MGETFC, car elle englobe tous les éléments des secteurs de la sécurité commerciale, civile et nationale et s'attaque aux vulnérabilités créées par l'expansion des technologies de l'information et de l'économie du savoir. Les investissements visant à appuyer cette CIC et à améliorer les cybercapacités du Canada contribueront à améliorer la capacité du Canada de faire face aux menaces futures de façon plus générale dans les domaines de la guerre électronique et de la défense. De même, l'intelligence artificielle a été ciblée comme une autre CIC liée à ce marché. Les commentaires sur l'inclusion des CIC de la cyberrésilience et de l'intelligence artificielle dans l'exécution du projet MGETFC sont les bienvenus. De plus amples renseignements sur chaque CIC ainsi que leur définition sont accessibles sur le site : https://www.ic.gc.ca/eic/site/086.nsf/fra/h 00175.html.

Q4 : En ce qui concerne les RIT, envisagez-vous un transfert de technologie afin d'étendre l'industrie de la guerre électronique au Canada?

R4 : Le transfert de propriété intellectuelle (PI) est encouragé dans la foulée de la Politique des RIT et peut servir à faciliter le respect des obligations et des engagements relatifs aux RIT. Pour en savoir plus sur le transfert de PI, veuillez consulter le Modèle de modalités à l'adresse suivante : https://www.ic.gc.ca/eic/site/086.nsf/fra/h_00011.html

Q5 : Quel est le mécanisme de transfert de technologie?

R5 : ISDE encourage le transfert de PI à l'industrie au Canada par l'entremise de la Politique des RIT, mais n'agit pas comme responsable technique ou facilitateur du transfert de PI. Si vous avez d'autres questions sur la façon de faciliter le transfert de PI, veuillez les envoyer à la boîte aux lettres du groupe du projet MGETFC.

Q6 : Le potentiel d'exportation peut-il être pondéré dans le cadre des RIT?

R6: Oui, les exportations pourraient constituer un élément pondéré de la proposition de valeur relative au projet MGETFC. L'industrie est invitée à fournir des commentaires sur la pondération du pilier relatif à l'exportation dans la proposition de valeur. Il se peut également que l'on demande aux soumissionnaires de présenter une stratégie d'exportation internationale dans le cadre de leur proposition de valeur démontrant qu'ils, ainsi que leurs fournisseurs, peuvent tirer profit de l'approvisionnement pour favoriser de futures exportations à partir d'une entreprise établie au Canada. Ces stratégies devraient indiquer les marchés internationaux que le soumissionnaire et ses fournisseurs entendent cibler et démontrer qu'ils ont la capacité de mener à bien leurs plans. Les stratégies d'exportation internationale des soumissionnaires et de leurs fournisseurs mettront l'accent sur le potentiel d'exportation futur depuis le Canada du bien ou du

service en cours d'obtention. La pénétration réussie des marchés mondiaux à partir d'une entreprise établie au Canada se traduira par des emplois et de la croissance, et fera en sorte que la population canadienne participe à la réussite à long terme à la suite de l'approvisionnement.

Questions destinées à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)

Q7: Pouvez-vous organiser des visites de terrain?

R7: La politique relative aux visites de terrain est en cours de confirmation et sera communiquer à une date ultérieure. Si elle est approuvée, toutes les visites de terrain devraient avoir lieu en présence du surveillant de l'équité.

Q8 : Le Canada est-il disposé à accepter une habilitation de sécurité équivalente du Groupe des cinq?

R8 : Le Programme de sécurité des contrats de SPAC est en mesure d'accepter les habilitations de sécurité délivrées par l'un des pays du Groupe des cinq. Toutefois, nous aurons besoin d'obtenir la confirmation de l'administration désignée en matière de sécurité ou de l'administration nationale de la sécurité du pays l'ayant délivrée.

Q9 : Du point de vue de SPAC, en cas de choix de l'option 3, MDN comme autorité de design, le Ministère serait-il disposé à établir un bureau de projet commun au MDN et à l'industrie?

R9 : Cela constituera un défi et une nouvelle méthode de travail, mais nous sommes ouverts aux suggestions.

Q10 : Devons-nous nous inscrire au Programme des marchandises contrôlées avant la fabrication ou la livraison des marchandises?

R10 : Si pour la fabrication de l'article, le fournisseur reçoit des plans, des dessins techniques ou des spécifications, etc. qui constituent des marchandises contrôlées, alors celui-ci doit être inscrit au programme avant de pouvoir accéder à ces marchandises contrôlées. Il se peut que les fournisseurs aient à s'inscrire au programme des marchandises contrôlées avant la demande de propositions.

Q11 : Avez-vous défini les délais de réponse requis pour la demande de renseignements?

R11 : Non, pas encore, mais le délai de réponse se comptera en mois et non en semaines.

Q12 : Avez-vous envisagé d'entamer un processus d'invitation à se qualifier (ISQ)?

R12 : Bien qu'aucune décision n'ait été prise, il est possible que nous ayons recours à un processus d'ISQ.

Q13 : Allez-vous publier une liste des participants à la Journée de l'industrie?

R13: Non, mais les fournisseurs peuvent s'inscrire à titre de fournisseurs intéressés sur la page Liste des fournisseurs intéressés par Projet MGETFC du site Achatsetventes.gc.ca (https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-QE-015-27182/liste-des-fournisseurs-interesses). Cela peut être un excellent moyen de trouver des partenariats, il convient cependant de noter que cette liste est publique. Veuillez consulter toutes les modalités de ce service sur le site Achatsetventes.gc.ca.

Questions destinées à l'équipe de projet (EP) du Ministère de la Défense nationale

Q14 : Que recherchez-vous exactement en guise de solution?

R14 : À ce stade, aucune décision n'a été faite et nous sommes ouverts à toute suggestion. C'est pour vous l'occasion d'influencer notre concept et ce que nous allons faire dans le futur.

Q15 : Les solutions auxquelles personne n'a pensé auparavant vous intéressent-elles?

R15 : Tout à fait, nous savons que l'industrie est susceptible d'avoir d'excellentes idées sur la façon de procéder ou des idées auxquelles nous n'aurions pas pensé.

Q16 : Des fonds sont-ils actuellement disponibles pour la réduction des risques?

R16 : À ce jour, très peu de fonds ont été alloués à la réduction des risques et il n'y aura probablement aucun changement d'ici la phase de définition du projet.

Q17 : Des laboratoires sont-ils disponibles pour la mise à l'essai, en particulier le laboratoire du Système de soutien du commandement de la Force terrestre (SSCFT)?

R17 : Dans la mesure où ne faisons pas partie du SSCFT, nous n'avons pas, à l'heure actuelle, accès à ce laboratoire.

Q18 : Recherchez-vous des systèmes éprouvés, car cela écarterait évidemment toute forme d'innovation?

R18. Non, nous n'avons pas demandé de systèmes éprouvés dans la lettre d'intérêt et nous cherchons à encourager l'innovation.

Q19 : Avez-vous une préférence en ce qui concerne la structure ou le format des données?

R19 : Nous n'avons pas de préférence en ce qui concerne la structure des données dans la mesure où pour l'instant nous examinons plusieurs options. Cependant, nous avons l'intention de tirer parti autant que possible des architectures ouvertes.

Q20 : Quelle est la durée de vie acceptable de l'équipement concerné?

R20 : Cela n'a pas encore été décidé, mais vous pouvez nous faire part de vos réflexions sur ce qui est possible dans votre réponse à la lettre d'intérêt.

Q21: Vers laquelle des trois options vous orientez-vous et à quelle date la décision sera-t-elle prise? Les options ont-elles fait l'objet d'une pondération?

R21 : les trois options sont viables et à ce stade nous ne nous orientons pas vers une option en particulier. Les options n'ont pas encore fait l'objet d'une pondération. La décision sera prise au moment de la publication de la demande de renseignements.

Q22 : En fonction du déploiement, quelle technologie serait installée dans chaque véhicule? Quelle technologie se trouverait dans d'autres véhicules?

R22 : À ce stade, nous ne disposons que d'une étude conceptuelle de ce que nous souhaitions obtenir et nous sommes loin de savoir quel équipement se trouvera dans chaque véhicule. Toutefois, l'opinion de l'industrie nous intéresse beaucoup.

Q23 : Comme l'obtention des permissions en vertu de la Réglementation américaine sur le trafic d'armes au niveau international (en anglais International Traffic in Arms Regulations, ITAR) peut prendre beaucoup de temps en fonction de la plage de fréquence désirée, quelle plage de fréquence envisagez-vous actuellement?

R23 : La plage de fréquence n'a pas encore été décidée, mais l'opinion de l'industrie à ce sujet nous intéresse beaucoup.

Q24 : Concernant les solutions légères, moyennes et lourdes, prévoyez-vous le déplacement de l'équipement d'un véhicule à l'autre et envisagez-vous également des équipements portables à dos d'homme?

R24 : Tout est possible, et en effet, nous aurons également besoin d'une solution portable à dos d'homme.

Q25 : Pouvez-vous nous en dire plus sur la classification? Les données seront-elles classées « Très secret » ou « Secret »? Y aura-t-il des éléments communs entre les différentes classifications? Dans l'affirmative, souhaitez-vous un réseau de communications intégrant plusieurs niveaux de sécurité?

R25 : Oui, nous envisageons un besoin en matière de sécurité couvrant plusieurs domaines de sécurité et aimerions recevoir les commentaires de l'industrie sur une solution possible.

Q26 : Le projet comprend-il des communications avec des liens vers l'arrière ou de commandement et de contrôle (C2)?

R26 : Cela n'a pas été clairement défini, mais nous devrons accéder aux réseaux à l'échelle nationale. Le système comprendra probablement un système de communication tactique qui ne fait pas partie du présent projet et est susceptible d'être fourni en tant qu'équipement/matériel fourni par le gouvernement (EFG/MFG), mais cela n'est pas confirmé. Rien n'est exclu et nous aimerions recevoir des suggestions de l'industrie sur la façon dont nous pourrions répondre à nos besoins en matière de communication avec liens vers l'arrière ou de C2. La largeur de bande passante n'est peut-être pas le défi le plus important; c'est possible que ce soit du point de vu cognitif et d'analyse que le plus grand défi risque de se présenter.

Q27 : Avez-vous examiné ce qui est disponible au sein de la communauté du Groupe des cinq en vue de trouver une solution commune?

R27 : Nous n'avons pas examiné ce qui est disponible au sein de la communauté du Groupe des cinq en vue de trouver une solution commune dans la mesure où aucune politique du Canada ne le préconise. Cependant, nous communiquons avec des alliés de la communauté du Groupe des cinq et nous avons participé à une planification conjointe pour des projets similaires.

Q28 : Quelles idées novatrices recherchez-vous et que vous a-t-on présenté à ce stade?

R28 : La validation de principe de la guerre électronique multifonction est terminée, mais nous ne pensons à aucune idée innovatrice précise. Nous attendons de l'industrie qu'elle nous présente, non seulement, des idées sur le concept, mais aussi qu'elle nous suggère d'éventuelles nouvelles façons d'aborder le concept.

Q29 : Envisagez-vous de tout mettre en œuvre en une seule fois ou envisagez-vous une approche par étapes?

R29 : Aucune décision n'a encore été prise, mais nous en saurons plus une fois la conception du système terminée.

Q30 : Disposez-vous d'un diagramme de traçabilité ou d'une feuille de route allant de ce dont vous disposez actuellement au résultat que vous souhaitez obtenir?

R30 : Non, cependant, l'utilisation de la doctrine actuelle vous fournira un aperçu. Même si la façon dont nous accomplirons nos tâches a changé, les principes demeurent identiques. Le projet envisage un changement d'orientation dans notre approche de l'exploitation du spectre électromagnétique.

Q31 : Qu'entendez-vous par « changement d'orientation technologique »?

R31 : Nous faisons référence au fait que le spectre électromagnétique devient un domaine ou un espace de combat à part entière. Par exemple, il s'agit d'un espace qui doit être contesté, contrôlé et sur lequel la supériorité doit être établie avant que toute intervention physique subséquente puisse se dérouler.

Q32 : Le projet MGETFC est-il prêt à prendre le pas sur le SSCFT?

R32 : Nous travaillons en étroite collaboration avec les 42 projets de Protection, Sécurité, Engagement. À ce jour, aucune décision n'a encore été prise concernant la façon dont le SSCFT sera utilisé. Toutes les options sont envisageables.

Q33 : En ce qui concerne la « gouvernance », êtes-vous indépendant et qui gérera la couche de technologie requise pour assurer une bonne interface entre tous les systèmes concernés?

R33 : L'Armée de terre canadienne est actuellement responsable du projet et des travaux sont en cours avec le directeur – Administration du programme des systèmes de commandement terrestre (DAPSCT) pour terminer la conception générale du système.

Q34 : Une décision concernant l'architecture sera-t-elle prise avant la publication de la demande de renseignements?

R34 : Oui, la conception générale du système influencera fortement le choix d'une architecture, et ce avant la publication de la demande de renseignements. À l'heure actuelle, nous souhaitons une architecture totalement ouverte.

Q35 : L'élément de commandement de votre concept d'opérations est vaste et exigeant. Quelqu'un est-il déjà parvenu à lui trouver une solution?

R35 : Les États-Unis et l'Australie ont déjà fait des percées dans ce domaine et nous suivons leurs efforts avec beaucoup d'attention.

Q36 : Compte tenu du rythme des changements technologiques particulièrement en ce qui concerne l'intelligence artificielle, comment allez-vous gérer l'évolution des besoins et des capacités d'ici la demande de propositions?

R36 : La consultation continue de l'industrie pendant toute la période jusqu'à l'ébauche de la demande de proposition et la demande de proposition définitive permettra d'atténuer les défis liés aux changements technologiques.

Q37 : Êtes-vous disposé à recevoir des livres blancs?

R37 : Tout à fait, nous souhaitons recevoir autant de renseignements que possible.

Q38 : Quel est le concept d'opérations (CONOP) pour le produit de guerre électronique multifonctionnel?

R38 : À ce stade, nous ne parlons pas d'une pièce d'équipement de guerre électronique précise, mais plutôt d'un concept de guerre électronique. Nous sollicitons les conseils de l'industrie dans le cadre des réponses à la lettre d'intérêt qui nous serviront à orienter la conception générale du système.

Q39 : Concernant les contraintes pesant sur les fournisseurs de pays autres que le Groupe des cinq, quelle réglementation s'appliquera et quelles seront les répercussions pour les approvisionnements en provenance de pays qui ne sont pas membres du Groupe des cinq?

R39 : Les approvisionnements en provenance de pays qui ne sont membres du Groupe des cinq présenteront des défis supplémentaires, au cas par cas, mais nous ne considérons pas qu'ils soient insurmontables.

Q40: Si vous avez une solution d'un fournisseur d'un pays du Groupe des cinq et une solution similaire ou tout aussi valable d'un fournisseur d'un pays ne faisant pas partie du Groupe des cinq, choisirez-vous automatiquement la solution du fournisseur du Groupe des cinq?

R40 : Pas nécessairement, dans la mesure où nous aimerions éventuellement travailler en étroite collaboration avec des pays sélectionnés de l'OTAN qui peuvent ne pas faire partie du Groupe

des cinq. Les fournisseurs avec lesquels nous travaillerons peuvent aussi nous être imposés par les exigences en matière de sécurité.

Q41 : Dans quelle mesure le logiciel doit-il être programmable par les utilisateurs? Quels sont vos objectifs en matière de modification du logiciel?

R41 : Nous cherchons à éviter les mises à jour exclusives onéreuses liées aux besoins futurs en logiciel. Nous voulons donc avoir la possibilité de mettre à jour ou de modifier les algorithmes, les formes d'onde, etc. Ces travaux seront réalisés par des experts en la matière du gouvernement et non par des utilisateurs sur le terrain.

Q42 : Estimez-vous nécessaire de disposer d'un système de brouillage au niveau du nœud/soldat?

R42 : Le concept reste ouvert, mais nous aimerions, dans la mesure du possible, avoir une influence sur l'ensemble du spectre à partir de chaque nœud.

Q43 : La radiogoniométrie sera-t-elle un élément de la solution?

R43 : Il est probable que la géolocalisation et la radiogoniométrie fassent partie de la solution.

Q44 : Expliquer la différence fondamentale entre les options 2 et 3.

R44 : En substance, dans l'option 2, le MDN agit à titre d'intégrateur, alors que dans l'option 3, il opère en tant que responsable de la conception tout en recourant aux services d'un entrepreneur intégrateur.

Q45 : Disposez-vous d'un réseau de communication capable de prendre en charge les capteurs nécessaires?

R45 : Nous ne sommes pas, à l'heure actuelle, en mesure de répondre à cette question, mais nous sommes conscients que la largeur de bande passante peut constituer un défi, même si elle ne représente peut-être pas le défi le plus important; il peut s'agir en fait d'enjeux cognitifs/analytiques. Nous nous tournons vers l'industrie afin qu'elle nous propose des solutions. Voir aussi la Q 26.

Q46 : De nouveaux équipements ou véhicules seront-ils utilisés?

R46 : De nouveaux véhicules seront utilisés éventuellement. Si nous pouvons réutiliser l'équipement, nous le ferons.

Q47 : En ce qui concerne la capacité de guerre électronique à pied, prévoyez-vous d'utiliser des solutions portables à dos d'homme ou des véhicules terrestres sans pilote?

R47 : Oui, nous examinerons aussi bien des solutions portables à dos d'homme et des véhicules terrestres sans pilote, dans la mesure où aucune solution n'est exclue. Il convient de noter que nous ne recherchons pas d'équipement spécifique de protection des forces, mais la capacité de guerre électronique multifonction (GEM) fera partie du projet et pourra assurer la protection de la force et fournir une capacité de guerre électronique traditionnelle.

Q48 : Pensez-vous que tous les véhicules de guerre électronique seront des véhicules de première ligne?

R48 : Oui, de la même façon que nous souhaitons que tous les véhicules de première ligne disposent d'une capacité de guerre électronique multifonction agissant comme des capteurs électromagnétiques.

Q49 : La capacité de guerre électronique multifonction fera-t-elle partie du projet ou sera-t-elle remplacée?

R49 : Oui, nous envisageons d'adopter toute technologie de GEM qui sera encore pertinente au moment de la construction, ou de la remplacer par une capacité similaire, ou éventuellement par plusieurs véhicules agissant en tant que capacité de GEM. Aucune option n'est exclue.

Q50 : Qui sera l'intervenant pour les composants installés?

R50 : Quelle que soit l'option choisie, le ministère de la Défense nationale (MDN) sera le « signataire autorisé » pour l'équipement installé.

Q51 : Aurez-vous recours aux ventes militaires étrangères (VME) pour l'achat de l'équipement?

R51 : Aucune décision n'a été prise, mais l'utilisation des VME est possible dans la mesure où aucune option n'est exclue.

Q52 : En ce qui concerne la capacité de simulation, recherchez-vous une capacité en immersion totale ou une autre option?

R52 : Nous restons disposés à examiner différentes options et serons heureux de recevoir les commentaires de l'industrie, mais il est peu probable qu'une simulation immersive soit requise.

Q53 : Étudiez-vous la façon dont l'intelligence artificielle peut avoir une influence ou activer le système? Souhaitez-vous toujours une intervention humaine?

R53 : Même si nous estimons que l'intelligence artificielle contribuera à réduire le fardeau cognitif, nous sollicitons les commentaires de l'industrie sur les solutions qui peuvent ou doivent être adoptées.

Q54 : Les « entrepreneurs principaux » doivent-ils avoir obtenu une cote de sécurité de niveau « Très secret »?

R54 : On peut supposer qu'une partie du projet sera classée éventuellement « Très secret », mais nous n'en sommes pas encore là.

Q55 : Privilégiez-vous certaines normes et, dans l'affirmative, avez-vous envisagé l'interopérabilité des normes?

R55 : Aucune décision n'a été prise concernant les normes. Toutefois, nous nous orientons vers une architecture ouverte. Nous serions ravis que l'industrie nous fasse part de ses commentaires dans les réponses à la lettre d'intérêt.

Q56: En ce qui concerne la compatibilité croisée de l'architecture, savez-vous comment vous allez gérer le fait que les spécifications ne puissent pas être mises à l'essai à l'étranger? Avez-vous envisagé d'effectuer des essais de non-compatibilité?

R56 : Même si aucune décision n'a été prise à ce sujet, nous aimerions dans la mesure du possible collaborer avec les pays du Groupe des cinq ou de pays sélectionnés partenaires dans le cadre de l'OTAN.

Q57 : Compte tenu de votre concept opérationnel, quel est le point de vue du Canada concernant la désactivation des capteurs?

R57 : D'un point de vue conceptuel, nous voulons être en mesure de désactiver les capteurs si la situation opérationnelle ou tactique l'exige.

Q58 : Savez-vous s'il existe d'importantes divergences de vues entre le Canada et la communauté du Groupe des cinq?

R58: Non, pas à ce stade.

Q59 : Comment les renseignements SIGINT s'intègrent-ils dans le projet?

R59 : Même si nous trouvons intéressant d'intégrer les renseignements SIGINT dans le projet, cela peut s'avérer un défi sur le plan des politiques et des processus. Nous aimerions recevoir des commentaires de l'industrie à ce sujet.

Q60 : Compte tenu de la rapidité de l'évolution des menaces, quel mécanisme devrait, selon vous, être utilisé pour les mises à niveau à mi-vie ou même les mises à niveau effectuées sur le terrain?

R60 : Nous envisageons une architecture ouverte afin d'atténuer ou d'éviter les frais élevés associés aux mises à niveau. Tout en gardant à l'esprit la nécessité de protéger votre propriété intellectuelle, la possibilité d'effectuer nous-mêmes la mise à jour des données du système nous intéresse beaucoup.

Q61 : Comment le projet est-il financé?

R61 : En ce qui concerne le financement, le projet fait partie du Plan d'investissement qui a été harmonisé avec la politique de défense du Canada, « Protection, Sécurité, Engagement ».

Q62 : Quel doit être le degré d'ouverture de la solution de soutien en service (ISS)? À l'échelle de l'industrie?

R62 : Cela sera probablement de l'industrie vers le gouvernement. À ce stade, nous ne recherchons pas vraiment une solution multisectorielle.

Q63 : Êtes-vous intéressé par l'achat d'une solution de guerre électronique en tant que service?

R63 : Même si nous n'avons pas examiné la possibilité de l'achat d'une solution de guerre électronique en tant que service, aucune option n'est exclue.

Q64 : À quels scénarios de menace souhaitez-vous trouver une solution?

R64 : Comme la plupart des pays membres de l'OTAN, toutes les menaces du terrorisme aux adversaires parmi nos pairs nous préoccupent.

Q65 : Avez-vous une préférence ou une aversion pour les technologies comprenant des composantes visées par l'ITAR?

R65 : Non, nous n'avons ni préférence ni aversion pour ce type de technologie, mais n'oubliez pas que nous préférerions éviter une solution propriétaire.

Q66 : Souhaitez-vous disposer du code source?

R66 : Comme nous voulons avoir la possibilité de mettre à niveau l'équipement en modifiant les formes d'onde, les ensembles de données, etc., nous aurons besoin au minimum d'une trousse de développement logiciel (TDL), mais nous confirmerons à une date ultérieure si nous avons besoin de disposer du code source ou d'y accéder.

Q67 : Quelles sont les normes « ouvertes » qui vous intéressent?

R67 : Nous sommes indécis et souhaitons recevoir les commentaires de l'industrie à ce sujet; toutefois les normes utilisées par les alliés sont susceptibles d'influer sur notre choix.

Q68 : En termes de taille, quelle force alliée vous correspond le plus?

R68 : Nous ne modélisons pas le projet par rapport à une force alliée actuelle, mais nous observons ce qu'elles font grâce aux partenariats du Groupe des cinq.

Q69 : Prévoyez-vous d'utiliser la Base de données du renseignement militaire (BDRM)?

R69: Aucune décision n'a été prise à cet égard.

Q70 : Comment allez-vous concilier le meilleur de ce que l'industrie a à offrir formulé dans les réponses à la lettre d'intérêt, sans élaborer une conception irréaliste?

R70 : À ce stade, toutes les contributions de l'industrie ne visent qu'à nous informer de ce qui est possible. Ces renseignements auront une incidence sur la conception générale du système qui à son tour influera sur la solution applicable.

Q71 : Envisagez-vous une approche par étapes?

R71 : La souplesse est un facteur déterminant, de sorte qu'une approche par étapes n'est pas exclue. Une approche évolutive nous intéresse également afin de conserver la pertinence de la

capacité et de suivre le rythme de l'évolution technologique.

Q72 : En ce qui concerne les normes techniques, avez-vous décidé comment vous allez répondre aux exigences en matière de coordination et de coopération?

R72 : Nous n'en sommes pas encore à ce stade, mais nous préconisons une architecture ouverte.

Q73 : Prévoyez-vous que les forces de l'ARC, de la MRC et les forces alliées alimenteront le système?

R73 : Oui, nous examinerons toutes les sources canadiennes, mais pour l'instant, il y a trop d'inconnues concernant l'interopérabilité entre les systèmes des forces alliées pour pouvoir donner une réponse définitive.

Q74 : En ce qui concerne le document de contrôle des interfaces commun, envisagez-vous de dissocier le matériel du logiciel?

R74 : Cela n'a pas encore été décidé, mais nous recevrons avec plaisir les suggestions de l'industrie à cet égard.

Q75 : En ce qui concerne les systèmes d'aéronef sans pilote (UAS), quel type d'UAS vous préoccupe?

R75 : À ce stade, les micros et les minis UAS nous préoccupent.

Q76 : Pour ce qui est de la lutte contre les UAS, cherchez-vous à recourir à une solution mettant en œuvre une force brute ou préférez-vous une solution plus nuancée?

R76: À ce stade, aucune option n'est exclue.

Q77 : Quel niveau de sécurité recherchez-vous?

R77 : Au minimum une attestation de sécurité « Secret »; toutefois il sera peut-être nécessaire d'augmenter du niveau « Non classifié » aux niveaux « Très secret » ou « Accès spécial ».

Q78 : Qui intégrera l'équipement aux véhicules; le MDN, un entrepreneur intégrateur, etc.?

R78 : Aucune décision n'a été prise, mais cela dépendra probablement des véhicules utilisés.

Q79 : Quelles autres pistes peut-on envisager pour atténuer les risques du projet? Est-il possible d'avoir recours à des activités permettant d'écarter les risques déjà exécutées par le Groupe des cinq?

R79 : Ultérieurement, au cours du projet, des fonds pourront être alloués aux activités permettant d'écarter les risques. À l'heure actuelle, nous ne savons pas si nous serons en mesure d'accepter des activités permettant d'écarter les risques déjà exécutées par le Groupe des cinq. Nous étudierons la possibilité plus en profondeur.

Q80 : Prévoit-on que les options 1, 2 et 3 soient assorties d'un budget dans la demande de renseignements?

R80 : Les exigences relatives à l'établissement des coûts de chaque option seront formulées plus en détail dans la demande de renseignements. Consultez la question 21 pour plus de renseignements.

Q81 : Combien de solutions portables à dos d'hommes seront nécessaires?

R81 : Nous ne le savons pas, car nous en sommes encore à l'étape conceptuelle, nous envisageons environ deux compagnies pour la GEM et trois sections de soutien électronique.

Q82: Pouvez-vous nous communiquer les détails techniques du dispositif MAESTRO?

R82 : Non, nous ne pouvons pas communiquer des détails techniques précis, mais les données relatives aux résultats de MAESTRO figureront dans la demande de renseignements.

Q83 : Aurez-vous pris une décision concernant les normes d'ici la publication de la demande de proposition?

R83 : Très probablement.

Q84 : Pourriez-vous nous dire quels sont vos objectifs en matière de « normes ouvertes »?

R84 : Pas de façon précise puisque nous en sommes encore à la collecte de renseignements pertinents, toutefois vos commentaires nous intéressent.

Q85 : Les systèmes qui découleront de la demande de proposition devront-ils coexister? En d'autres termes, recherchez-vous des équipements qui fonctionnent côte à côte ou une interopérabilité totale?

R85 : Oui, nous recherchons une interopérabilité complète pour la capacité canadienne.

Q86 : Pensez-vous que toute la propriété intellectuelle proviendra exclusivement des entrepreneurs principaux, ou envisagez-vous qu'elle soit également apportée par le gouvernement et les sous-traitants?

R86 : Cela dépendra en fin de compte des options retenues, mais à ce stade, aucune option ne peut être exclue.

Q87 : Voyez-vous la solution comme un type unique de véhicule avec toutes les options requises ou prévoyez-vous une solution évolutive?

R87 : Les véhicules disposeront probablement d'une « boîte » standard, mais nous voulons que la solution soit évolutive, c'est-à-dire que nous aimerions pouvoir l'ajuster en fonction des tâches ou des menaces. Nous attendons des orientations de l'industrie à cet égard.

Q88 : Avez-vous des renseignements sur les installateurs potentiels?

R88 : Non, pas à ce stade, mais l'industrie peut nous faire des propositions à cet égard.

Q89 : Pouvez-vous nous communiquer les normes d'intégration des véhicules?

R89 : Non, pas pour le moment, mais nous attendons avec impatience les observations de l'industrie à cet égard.

Q90 : Compte tenu de la rapidité de l'évolution des menaces, êtes-vous en mesure ou allez-vous dissocier le cycle développement du matériel de celui du développement des logiciels?

R90 : Il est encore trop tôt pour le dire. Cependant, nous devons réagir rapidement aux nouvelles menaces et à l'évolution des scénarios. Par conséquent, nous devons être en mesure de mettre à niveau les logiciels avec de nouvelles formes d'onde, de nouveaux algorithmes, de nouveaux ensembles de données, etc. qui seront produits par des experts en la matière du gouvernement à l'aide d'une trousse de développement logiciel ou d'un autre dispositif de ce type.

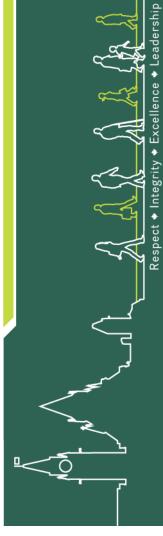
B. Présentation de la Journée de l'Industrie : ci-joint
TOUTES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DEUMEURENT INCHANGEES

Modernisation de la guerre électronique terrestre des Forces canadiennes (MGETFC)

CONSULTATION DE L'INDUSTRIE SÉANCE DE

Ottawa (Ontario) 11 juin 2019





Serving
GOVERNMENT,
Serving
CANADIANS.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Colonel C.C. Renahan

Directeur - Besoins en ressources terrestres MDN

Transcription non disponible





Serving
GOVERNMENT,
Serving
— CANADIANS.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Ryan Moreira

Directeur Adjoint

Direction des retombées industrielles et technologiques

ISDEC

Franscription non disponible



Serving CANADIANS.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Rita Brown

Gestionnaire

Direction générale des approvisionnements, SPAC électroniques, de munitions et systèmes tactiques Direction de l'acquisition des systèmes

Transcription non disponible



Mandat de SPAC

- Services publics et Approvisionnement Canada agit à titre d'organisme de services communs pour le gouvernement du Canada A
- Ses activités visent surtout à offrir aux autres ministères, conseils et organismes des services à l'appui de leurs programmes A
- Services offerts A
- biens immobiliers
- comptabilité et gestion bancaire
 - receveur général
- informatique et télécommunications
- approvisionnement et passation de marchés (sujet de l'exposé)
- Poste Canada









Canadä

Objectifs et principes de passation de contrats

- ▼ Concurrence
- ➤ Ouverture et transparence
- Appui aux ministères et organismes pour atteindre leurs objectifs
- Objectifs socioéconomiques A
- > Cadre juridique et politique, y compris les accords commerciaux

Approvisionnement de la défense - quel est notre rôle?

- exclusif de faire l'acquisition du matériel de défense/de construire les ouvrages de En vertu de la Loi sur la production de défense (1951), notre ministre a le pouvoir défense (projets) A
- Établir et gérer des contrats dans le but d'acquérir un vaste éventail de systèmes techniques complexes pour l'armée, la marine et la force aérienne, y compris 'acquisition, entre autres:
- d'avions et de systèmes militaires et civils
- de navires et de systèmes marins
- de systèmes d'armement et de munitions
- de véhicules blindés
- de systèmes électroniques et de télécommunications
- de dispositifs d'entraînement et de simulateurs
- de services connexes de réparation et de remise en état
- de services de sécurité et de guerre électronique
- munitions afin de maintenir la capacité de l'industrie canadienne dans le domaine Nous gérons les achats conformément au Programme d'approvisionnement en des munitions et des armes légères de fort volume. A



l'approvisionnement en matière de défense au Intervenants dans le domaine de

Canada

Finances

Bureau du Conseil privé

SPAC

Conseil du Trésor

Justice

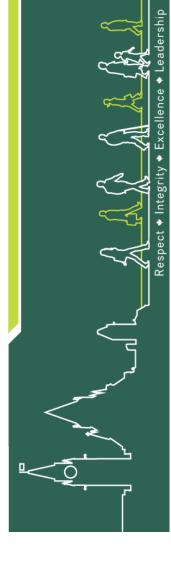
développement régional Développement économique Innovation, Sciences et Organismes de Canada

Industrie

Affaires mondiales Canada

 ∞





PROCESSUS DE CONSULTATION DE L'INDUSTRIE

Christine Picknell

Autorité contractante

Direction générale des approvisionnements,

SPAC



Services publics et Approvisionnement Canada



Canada

Consultation de l'industrie

- processus d'approvisionnement pour assurer une fin de projet réussie. Le Canada prévoit consulter activement l'industrie pendant tout le
- La lettre d'intérêt (LI) et la consultation offrent à l'industrie l'occasion de présenter ses capacités et ses points de vue concernant les exigences du projet décrit. A
- Le Canada cherche à obtenir des renseignements sur les capacités de l'industrie, du soutien et des solutions différentes. A



7

Canada

Aperçu du processus de consultation de l'industrie

- s'efforcer de solliciter les commentaires des participants sur diverses questions Afin de maximiser les avantages du processus de consultation, le Canada peut soulevées. A
- individuelles, une rencontre de suivi de groupe, une éventuelle ébauche de DP et tout Le processus de consultation comprendra la présente LI, la DDR, des rencontres autre processus jugé nécessaire par le responsable des achats. A
- Les répondants éventuels sont informés que tout renseignement soumis au Canada dans le processus de consultation peut être utilisé par le Canada dans l'élaboration d'une demande de propositions concurrentielle. A
- consultation et d'approvisionnement et le demeurera jusqu'à l'attribution du contrat Un surveillant de l'équité (SE) a été employé pour superviser le processus de A

5

Processus de consultation – Principes directeurs

Transparence : assurer l'intégrité du processus d'approvisionnement en communiquant aux intervenants toutes les activités et tous les documents liés à l'approvisionnement Équité : tous les intervenants auront une chance égale d'accéder aux activités de consultation

Opportunité : les activités de consultation sont prévues et se dérouleront tôt dans le processus d'approvisionnement Pertinence : inclure des résultats concrets, utiles et actuels qui sont conformes aux priorités du gouvernement du Canada.





Canadä

Processus de consultation et d'approvisionnement

Phase 1 : été 2019 A

Lettre d'intérêt (LI) - Date de clôture : 26 juin 2019

Journée de l'industrie « non classifiée »

Rencontres individuelles « non classifiées »

Phase 2: janvier 2020 A

Demande de renseignements (DDR)

Journée de l'industrie

Possible rencontres individuelles « classifiées »

▶ Phase 3: Demande de proposition (DP) 2023



4

Objet de la lettre d'intérêt actuelle

- Solliciter les commentaires de fournisseurs sur les solutions proposées pour aider le MDN à réaliser leurs capacités dans le projet MGETFC A
- Solliciter des conseils sur la façon dont le projet MGETFC peut être maintenue tout au long de son cycle de vie A
- Informer l'industrie de l'approche d'approvisionnement proposée A
- Informer les fournisseurs des exigences potentielles en matière de sécurité lors de la consultation d'industrie à venir, ainsi que d'orienter et de fournir de l'aide aux fournisseurs qui n'ont pas d'attestation de sécurité A
- Orienter et fournir de l'aide aux fournisseurs pour obtenir leur attestation de sécurité et s'inscrire au Programme des marchandises contrôlées A
- Solliciter des commentaires sur les retombées industrielles et technologiques

A



Consultation de l'industrie

électronique terrestre des Forces Modernisation de la guerre canadiennes

Major Darrell Williams, directeur de projet Major Eric McFee, chef de projet 11 juin 2019







Résumé de la présentation

- Pourquoi avons-nous un problème?
- Quel est le problème?
- Quel est le concept de la solution?
- Questions / commentaires / discussion

Le contenu de cette présentation est SANS CLASSIFICATION mais pour USAGE OFFICIEL SEULEMENT.





ARMY ** ARMÉE

Modernisation de la guerre électronique terrestre des Forces canadiennes



Pourquoi?

- La technologie a changé rapidement dans les vingt dernières années.
- L'utilisation du spectre électromagnétique est devenu critique dans la plupart activités des opérations militaires modernes.
- Les nouvelles technologies conduisent à un changement de paradigme dans les opérations du spectre électromagnétique.
- La capacité de produire des effets dans le spectre électromagnétique est devenu nécessaire





2

Lacunes en matière de capacité

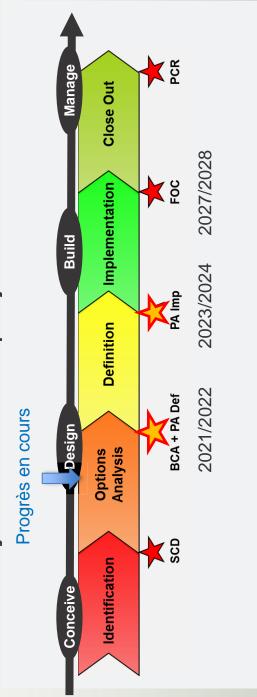
- Capacité limitée de collecter sur les cibles en évolution.
- Capacité limitée de contrer la grande diversité de menaces émergeante et en évolution aux plateformes de la force terrestre (i.e. RC-IED, UAS).
- Manque de capacité offensive électromagnétique non cinétique, non létal.
- Capacité insuffisante de priver l'adversaire de l'usage du spectre électromagnétique.
- Manque d'outils pour le commandement, contrôle et coordination des effets de la guerre électronique.
- Capacité insuffisante de développer et de maintenir une image commune de la situation opérationnelle des opérations dans le spectre électromagnétique.





Développement de capacité de la force terrestre

Cycle de vie de projet du MDN







Capacité complète de GE terrestre

Commandement

planification,

gestion, analyse et distribution

Outils de planification et gestion

Capacité de visualisation du spectre Capacité d'analyse automatisé

Logiciel et matériel supportant Équipement de comm et de distribution de données

Détection

(SGE) (surveillance) Support de la GE

Équipement de capteurs mobiles

Equipement de capteurs portables

Capacité de liaison des Logiciel et matériel supportant

capteurs

Action

Attaque de guerre électronique (AGE) Équipement mobile de AGE

BD de cible et de formes Équipement portable de

Logiciel et matériel Capacité d'EDC d'onde

Supportant

Protection

électronique pour protection de la Attaque Force

véhicules spécifiques Équipement portable Equipment monté

(AEPF)

partage de données BD de menaces et Enregistrement et

AEPF

Logiciel et matériel formes d'onde supportant

> Maintien en puissance

Transport et format

Installations statiques Abris

Capacité portable Véhicules

logistique intégré Soutien

Support à l'entrainement institutionnalisé Entrainement initiale

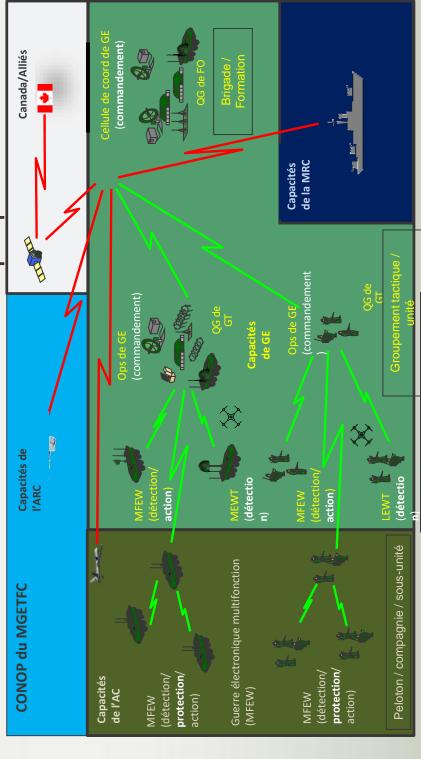
Maintenance logiciel et matériel, développement et amélioration

Contrats de support





CONOP du MGETFC proposé



Abréviations:

- MFEW GE Multifonction
- MEWT Équipe mobile de GE
 - LEWT Équipe légère de GE





Résumé des exigences obligatoires de haut niveau

Besoin	EOHN	inclus
1.3.2.1	Commandement GE	Comprendre l'environnement électromagnétique, exporter des données, planifier les opérations de la GE, exécuter et contrôler les opérations de la GE, analyser les interférences avec les forces amies.
1.3.2.2	Détection GE	Détecter les signaux d'intérêt (SI),classifier les SI, analyser les SI, exploiter les SI, repérer géographiquement les SI, sonder les SI, enregistrer les SI.
1.3.2.3	Action GE	Exécuter des actions non cinétiques, Cibler l'usage de l'EEM par l'ennemi, interopérabilité du système, contrôle du système d'action, configuration du système d'action.
1.3.2.4	Protection GE	Contrôle du système de protection, détection des menaces relatives a l'EEM, cibler les menaces EM, localisation géographique, suppression des menaces de l'EEM, enregistrement de l'EEM, interopérabilité du système de protection, configuration du système de protection.
1.3.2.5	Maintien en puissance	Formation, support aux opérations.
1.3.2.6	commun	Compatibilité, flexibilité.

Problème clé: la porté du MGETFC planifiée pour fournir la capacité ECM à un GT. PSE 'Opérations courantes' peut nécessiter des capacités supplémentaires, potentiellement des ressources en équipement et personnel pour un GT additionnel.





0

Mise à jour programmatique

•Fond d'investissement capital 2018 rendu public pour ce projet de 250-400M\$ CAD. •Premier engagement dans le but d'obtenir des commentaires/idées de l'industrie sur le concept.

•La demande renseignement (DDR) se basera sur les réponses de la lettre d'intérêt et sa publication est prévue en début 2020.

La publication de la demande de proposition (DP) est prévue en





7

Options

- Option 1 (Contracteur principal): Le contracteur serait responsable de tous les aspects de l'intégration, de sous-contracter et de livrer une capacité complète. Processus compétitif.
- développer une capacité complète. Plusieurs contrats afin de fournir les sous composantes du système. Pourrait être une combinaison de processus compétitifs, vente militaire Option 2 (MND comme intégrateur): Le MND agirait comme intégrateur afin de l'étranger (FMS), fournisseur exclusif (pour interopérabilité avec alliés).
- responsable de l'intégration des contrats des sous-composantes en une capacité complète, Option 3 (MND comme autorité de design): Plusieurs contrats incluant un contrat qui est sous la direction du MDN. Pourrait être une combinaison de processus compétitifs, vente militaire à l'étranger (FMS), fournisseur exclusif (pour interopérabilité avec alliés).







Projet de la Modernisation de la guerre électronique terrestre des Forces canadiennes (MGETFC)

Retombées industrielles et technologiques/ Proposition de valeur

Le 11 juin 2019



Bâtir un Canada prospère et novateur



Plan de l'exposé

- Objectif
- Stratégie d'approvisionnement en matière de défense
- Retombées industrielles et technologiques, y compris la proposition de valeur
- Le pilier de développement des compétences et formation
- Les capacités industrielles clés (CIC)
- Consultations auprès de l'industrie
- Prochaines étapes

Objectif

- retombées économiques du projet de la Modernisation de la guerre électronique terrestre des Forces Canadiennes Le gouvernement du Canada consulte l'industrie afin d'élaborer une approche permettant d'optimiser les
- Les commentaires des représentants de l'industrie serviront à
- valider l'analyse du secteur canadien de technologie de 'information et des capacités connexes réalisée par le gouvernement du Canada;
- avantages économiques à l'appui du projet de MGETFC. élaborer une approche permettant de retirer des

Stratégie d'approvisionnement en matière de défense du Canada

Annoncée en février 2014 par les ministres de :

- (maintenant Services publics et Approvisionnement Canada) Fravaux publics et Services gouvernementaux Canada
- Défense Nationale
- ndustrie Canada (maintenant Innovation, Sciences et Développement économique Canada)

Objectifs:

- Fournir le bon équipement aux Forces armées canadiennes et à la Garde côtière canadienne, en temps opportun;
 - lirer parti des achats de matériel et de services de défense pour créer des emplois et stimuler la croissance économique au <u>Janada</u>
- Simplifier les processus d'approvisionnement en matière de défense.

La Politiques des retombees industrielles et technologiques (RTI)

- depuis 1986. En 2014, elle a été modifiée afin d'inclure la proposition de valeur La Politique des retombées industrielles et technologiques (RIT) est en vigueur
- Les soumissionnaires retenus sont maintenant sélectionnés en fonction du prix, du mérite technique et de la proposition de valeur.
- La PV comprend l'engagement du soumissionnaire à mener les travaux au Canada et elle représente généralement 10 % de la note totale.
- Les entreprises qui se voient attribuer des contrats d'approvisionnement doivent mener des activités commerciales au Canada, dont la valeur équivaut à celle du contrat.

Proposition de valeur

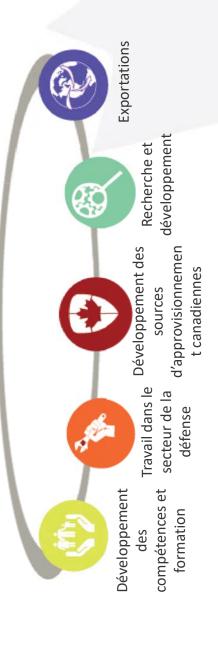
- Engagements et activités proposés au moment de la soumission
- Proposition pondérée et cotée lors de l'évaluation des soumissions

Obligation courante

- Activités déterminées après l'attribution du contrat
- Porte les activités déterminées à la totalité de la valeur du

Structure de la proposition de valeur

- appuient la croissance et la viabilité à long terme de l'industrie de la défense du
- appuient la croissance des opérations canadiennes des soumissionnaires, ainsi que de leurs fournisseurs au Canada, incluant les PME dans toutes les régions du pays;
 - favorisent l'innovation au moyen de la recherche et développement (R-D) au Canada
- accroissent le potentiel d'exportation des entreprises établies au Canada;
- favorisent le développement des compétences et la formation pour rehausser les perspectives d'emploi pour les Canadiens. (NOUVEAU)



Le pilier de développement des compétences et formation (Nouveau)

- Le pilier du développement des compétences et la formation a été créé pour répondre aux déficits actuels et prévus en matière de compétences et de possibilités de formation.
- les soumissionnaires seront encouragés à cerner des initiatives pour développer les compétences par:
- des programmes d'apprentissage intégré en milieu de travail (p. ex., l'alternance travail-études, les placements professionnels);
- des programmes d'apprentissage;
- ✓ un nouveau programme de développement des compétences, ou un programme existant à un établissement d'enseignement postsecondaire ou par l'entremise de celui-ci;
- ✓ d'autres activités qui s'harmonisent aux objectifs des RIT pour le développement des compétences et la formation.

Le guide de la PV offre un cadre souple

Pour chaque approvisionnement, il y a possibilité:

- De réduire ou d'augmenter le poids de la PV
- D'évaluer les critères de façon différente
- D'appliquer une partie ou la totalité des critères
- D'ajouter d'autres critères d'évaluation
- D'appliquer des exigences obligatoires
- De développer de différentes grilles de notation

Éclairé par :

La participation de l'industrie

La recherche et l'analyse

Experts indépendants

Les capacités industrielles clés (CIC)

- s'assurer que les achats de matériel de défense puissent mieux stimuler l'innovation, Les capacités industrielles clés (CIC) ont été introduites en avril 2018 afin de les exportations et la croissance des entreprises grâce à la Politique des RIT.
- établies par rapport auxquelles le Canada est concurrentiel à l'échelle mondiale et Ces CIC sont liées à des domaines de technologies émergentes qui présentent un potentiel de croissance rapide et des débouchés importants, à des capacités à des domaines où la capacité nationale est essentielle à la sécurité du pays.
- Les CIC sont les compétences, les technologies et les chaînes d'approvisionnement requises pour soutenir la croissance de ces capacités. Elles sont plus vastes que les recherches, les petites et moyennes entreprises (PME) qui font partie de la chaîne d'enseignement postsecondaire qui perfectionnent les compétences et les entreprises associées à la solution finale; elles englobent les établissements de valeur et la propriété intellectuelle qui est créée au Canada.

Les capacités industrielles clés (CIC)

TECHNOLOGIES ÉMERGENTES

- Matériaux de pointe
- Cyberrésilience
- Systèmes télépilotés et technologies autonomes

Intelligence artificielle

Systèmes spatiaux

PRINCIPALES COMPÉTENCES ET SERVICES INDUSTRIELS ESSENTIELS

- Composantes et systèmes aérospatiaux
- Intégration de systèmes de défense
- Solutions en matière de véhicules terrestres
- Systèmes de mission et systèmes de plateforme navals
- Services de construction navale, de conception et l'ingénierie
- Formation et simulation

- Blindage
- Systèmes électro-optiques et infrarouges
- Soutien en service
- Munitions
- Sonars et systèmes acoustiques

Consultation de l'industrie

- Le gouvernement du Canada sollicite des commentaires de l'industrie afin d'élaborer une approche permettant d'optimiser les retombées économiques du Projet de la Modernisation de la guerre électronique terrestre des Forces Canadiennes (MGETFC).
- Les questions relatives à la mobilisation de l'industrie ont été publiées sur le site « Achats et ventes » avant la Journée d'industrie organisée en vue du projet de
- Nous encourageons tous les soumissionnaires et fournisseurs potentiels à offrir des commentaires.

Prochaines étapes

- commentaires écrits concernant toute question liée aux L'autorité contractante de SPAC doit recevoir les RIT et à la PV.
- guerre électronique terrestre des Forces Canadiennes Canada seront pris en compte dans l'élaboration de l'approche permettant d'optimiser les retombées économiques du Projet de la Modernisation de la Les renseignements fournis au gouvernement du (MGETFC)
- Pour de plus amples renseignements sur la Politique sur es retombées industrielles et technologiques du l'adresse_http://www.canada.ca/rit. Canada, veuillez vous rendre à

Pour toute question relié au RII, contactez:

Mr. Mathieu Belanger

Gestionnaire de projet

Direction générale des retombées industrielles et technologiques Innovation, Sciences et Développement économique Canada

Tél.: (613) 410-2344

Courriel: mathieu.belanger@canada.ca

Site Web: http://www.canada.ca/rit





Programme des marchandises contrôlées

Information générale et comment s'inscrire

Dominic Dubé

Agent programme d'éducation

Programme des marchandises contrôlées

Division de la gestion du programme et de l'apprentissage

Au service du
GOUVERNEMENT,
au service des
CANADIENS.

Raison d'être pour le Programme des marchandises contrôlées

possession par des entreprises du secteur privé et protégées contre tout accès non contrôlées sont protégées pendant leur « Pour s'assurer que les marchandises autorisé »

Le Programme des marchandises contrôlées

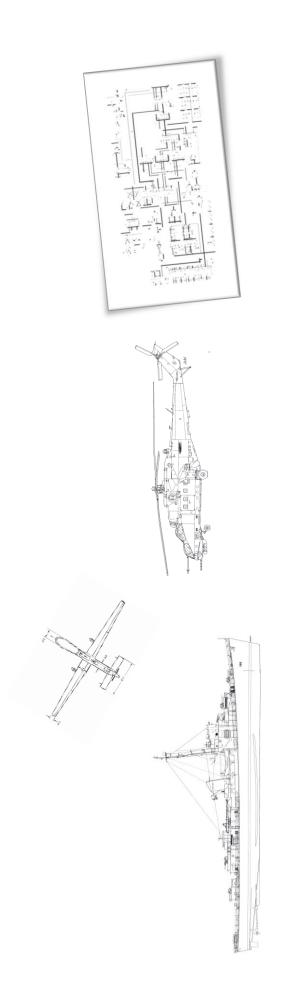
- Créé en 2001 à l'appui de la prestation de l'exemption canadienne en vertu de l'International Traffic in Arms Regulations (ITAR) des États-Unis .
- Prescrit par la Loi sur la production de défense (LPD) et le Règlement sur les marchandises contrôlées (RMC)



Canada

Définition des marchandises contrôlées

définies par la *Loi sur la production de défense*, notamment des composants et Les marchandises contrôlées sont principalement des marchandises qui sont des données techniques d'une importance militaire ou servant à assurer la sujettes aux mesures de contrôle intérieur du gouvernement du Canada et sécurité nationale.









En résumé, les marchandises contrôlées sont

- composants et des technologies (par exemple des plans et des devis descriptifs sur des marchandises, indépendamment de leur lieu de fabrication, d'une importance stratégique ou ayant des répercussions sur la sécurité nationale, notamment des papier ou en format électronique)
- guerre des États-Unis, partie 121 de l'International Traffic in Arms Regulations des du matériel de défense d'origine américaine qui est inscrit à la Liste de matériel de Etats-Unis (disponible en anglais seulement), compte tenu de ses modifications successives
- des marchandises, indépendamment de leur lieu de fabrication, qui sont fabriquées partir de données techniques d'origine américaine et qui sont contrôlées par l'International Traffic in Arms Regulations

Liste des marchandises contrôlées

 Liste des marchandises contrôlées figurant à <u>l'annexe (article 35) de la Loi sur</u> la production de défense

Guide de l'annexe de la Loi sur la production de défense

- fournit une liste simplifiée des articles qui sont définis comme des marchandises contrôlées par la Loi sur la production de la défense
- permet de déterminer si un article est inclus dans la Liste des marchandises contrôlées.
- l'annexe a préséance sur le guide



Pourquoi s'inscrire

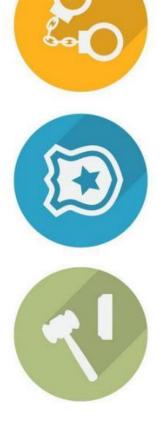
- posséder ou transférer des marchandises contrôlées sont tenues de s'inscrire au Programme des marchandises contrôlées. À l'inscription, les demandeurs doivent démontrer qu'ils ont besoin d'examiner, de posséder ou de transférer C'est la loi. Les personnes et les organisations qui doivent examiner, des marchandises contrôlées.
- Le défaut de s'inscrire peut constituer une infraction en vertu des lois fédérales et entraîner des poursuites et des sanctions.



Canada

Toute personne qui omet de se conformer à la Loi sur la production de défense peuvent

- avoir leur inscription au Programme des marchandises contrôlées, suspendus ou révoqués
- amende maximale de 2 000 000 \$, ou une peine d'emprisonnement maximale · faire face à la poursuite pour défaut de se conformer et être assujettie à une de 10 ans



Vous devez vous inscrire à titre de personne ou d'organisation avant de pouvoir:

- examiner, posséder ou transférer des marchandises ou des technologies contrôlées au Canada
- transférer des marchandises contrôlées à l'extérieur du Canada
- il faut obligatoirement s'inscrire au programme pour obtenir une licence d'exportation d'Affaires mondiales Canada
- comportent des renseignements sur des marchandises ou des technologies recevoir, dans le cadre de demandes de soumissions, des documents qui contrôlées

Comprendre si vous examiner, posséder ou transférer des marchandises contrôlées

- Examiner Signifie étudier en détail ou analyser dans le but de connaître la signification ou les caractéristiques essentielles
- Posséder Signifie posséder réellement, c'est-à-dire avoir un contrôle matériel droit, c'est-à-dire avoir le pouvoir et l'intention à un moment donné d'exercer un contrôle sur une marchandise contrôlée, directement ou par l'entremise d'une direct sur une marchandise contrôlée à un moment donné, et posséder de ou de plusieurs autres personnes
- Transférer Signifie disposer d'une marchandise contrôlée ou en communiquer le contenu d'une quelconque manière

Rôles dans le Programme des marchandises contrôlées

Propriétaires

 chacun des propriétaires dont la participation dans l'entreprise est de 20 % et plus des intérêts ou des actions avec droit de vote en circulation

Personne autorisée

habituellement, le propriétaire ou un autre cadre supérieur de l'organisme ayant le pouvoir de signature

Représentant désigné

- suit la formation obligatoire pour les représentants désignés,
- effectue des <u>évaluations de sécurité</u> des employés, des cadres et des administrateurs
- inscrite ni exemptée d'inscription et détermine dans quelle mesure il autorise cette personne à détermine le risque de transfert de marchandises contrôlées à une personne qui n'est ni examiner, posséder ou transférer des marchandises contrôlées
- vérifie les renseignements fournie par des travailleurs temporaires, des étudiants étrangers et les visiteurs aux fins des demandes d'exemption et de soumettre les demandes d'exemption requises au PMC



Comment s'inscrire

Pour vous inscrire au Programme des marchandises contrôlées, vous devez suivre les étapes ci-après :

- Nommer une personne autorisée
- Nommer un représentant désigné
- Remplir le formulaire de demande d'inscription
- Remplir un formulaire de demande d'évaluation de sécurité pour chaque personne concernée
- Réviser vos demandes et la documentation complémentaire 5
- Présenter votre demande . 0

Demande d'inscription

- présenter la demande d'inscription dûment remplie
- Section H (Attestation et consentement), est signée par la personne autorisée
- fournir une preuve du statut juridique de votre entreprise (p. ex. une copie du certificat de constitution, un permis principal d'entreprise, etc.)
- provenant d'une entreprise ou d'une organisation avec laquelle vous faites des indiquez clairement une description des activités de votre organisation et le affaires en lien avec des marchandises contrôlées (une lettre d'intérêt, un nom de la compagnie avec laquelle vous faites affaires qui impliquent les marchandises contrôlées. Si disponible, inclure un document à l'appui contrat, une demande de propositions, etc.)
- les marchandise contrôlées énumérés dans la section D.10
- Lors d'une soumission d'un contrat avec des marchandises contrôlées, vérifiez auprès de l'autorité de la soumission pour obtenir les numéros de la LMC et les descriptions des marchandises contrôlées

Personne autorisée et tous les propriétaires de 20% ou snid

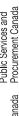
- présenter la demande d'évaluations de la sécurité dûment remplie
- deux pièces d'identité délivrées par le gouvernement, dont au moins une avec photo
- une preuve de citoyenneté (par exemple un certificat de naissance, un passeport ou une carte de résident permanent)
- une preuve de résidence (par exemple un permis de conduire ou un document officiel délivré par le gouvernement comportant l'adresse de la personne)
- d'information de la police canadienne (CIPC) de la GRC. Quand le demandeur complétera le s'assurer que les résultats sont envoyés à la maison du demandeur, de sorte qu'ils peuvent une attestation de vérification de casier judiciaire basé sur les empreintes digitales ou un apport de vérification nominale de casier judiciaire effectuée dans le système du Centre formulaire pour la demande du rapport, s.v.p. utilisez « **secteur privé** » pour l'emploi et fournir les résultats au programme.
- si la personne a résidé à l'extérieur du Canada pendant plus de six mois consécutifs au cours des cinq dernières années, nous exigeons un vérification nominale du casier judiciaire d'une agence de police reconnue - Exemple: certificat de bonne conduite; vérification de FBI, certificat de police





Représentant(s) désigné(s)

- présenter la <u>demande d'évaluations de la sécurité</u> dûment remplie
- deux pièces d'identité délivrées par le gouvernement, dont au moins une avec
- une preuve de citoyenneté (par exemple un certificat de naissance, un passeport ou une carte de résident permanent)
- une preuve de résidence (par exemple un permis de conduire ou un document officiel délivré par le gouvernement comportant l'adresse de la personne)
- digitales. Quand le demandeur complétera le formulaire pour la demande du résultats sont envoyés à la maison du demandeur, de sorte qu'ils peuvent une attestation de vérification de casier judiciaire basé sur les empreintes rapport, s.v.p. utilisez « **secteur privé** » pour l'emploi et <mark>s'assurer que les</mark> fournir les résultats au programme.





Délais de traitement

 une fois la demande d'inscription et tous les documents à l'appui soumis, le traitement peut prendre jusqu'à 32 jours ouvrables



- vous pouvez vous informer de l'état de votre demande d'inscription après un délai de quatre semaines
- Nous acceptons seulement les demande d'inscription complète
- si incomplète (signatures manquantes, il manque les documents à l'appui, les résultats des empreintes digitales manquante, etc.), la demande sera retournée.

Présenter votre demande

Poste et messagerie

Services publics et Approvisionnement Canada Programme des marchandises contrôlées Salle de courrier principale de SPAC Portage III, 0B3

Courriel

dmc-cgd@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Télécopieur

(613) 948-1722

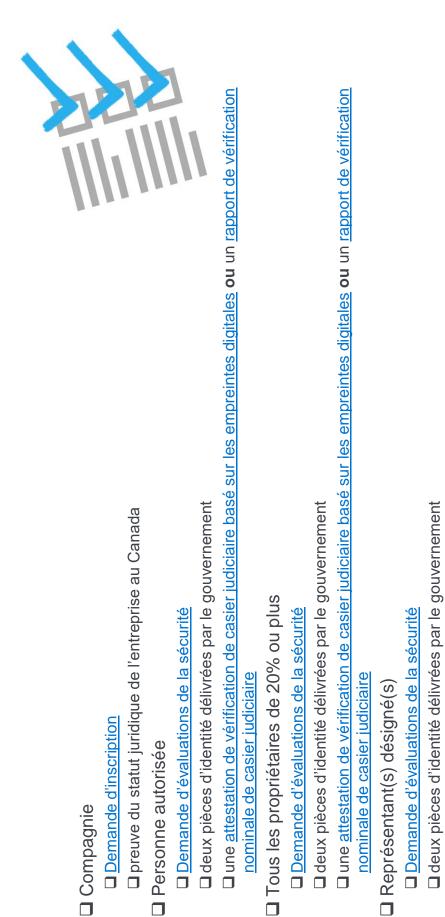
Gatineau QC K1A 0S5

11 rue Laurier





Liste de vérification d'enregistrement







☐ une attestation de vérification de casier judiciaire basé sur les empreintes digitales

Questions?

Site web: http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pmc-cgp/index-fra.html

Courriel: DMC-CGD@tpsgc-pwgsc.gc.ca



Numéro sans frais: 1-866-368-4646

Région de la capitale nationale : 613-948-4176

Vous pouvez nous appeler du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h (heure de l'Est). Les services sont disponibles en français et en anglais.





Programme de sécurité des contrats de Services publics et Approvisionnement Canada

e 11 Juin 2019

Laura Haddad

Agente principale des relations avec la clientèle Services publics et Approvisionnement Canada Secteur de la sécurité industrielle Division de la sensibilisation

Jonathan Joubert

Agent de sensibilisation Services publics et Approvisionnement Canada Secteur de la sécurité industrielle Division de la sensibilisation









Aperçu

- Programme de sécurité des contrats de SPAC
- Types d'enquêtes de sécurité
- Attestations de sécurité d'organisations et sous-ensembles
- Processus de parrainage
- Feuille de route d'inscription
- Enquêtes de sécurité sur le personnel
- Suivi
- Processus de sous-traitance
- Vos rôles et responsabilités
- Procédure de demande de visite
- Webinaires
- Questions
- Contactez-nous
- Liens utiles



Programme de sécurité des contrats de SPAC

- nature délicate du gouvernement au Canada et à permet à l'industrie d'obtenir des contrats de l'étranger
- effectue des enquêtes de sécurité sur des organisations et leurs employés
- assure que les clauses de sécurité qui doivent être ajoutées aux contrats sont incluses aux outils de passation de contrats
- exigences de sécurité en matière de passation assure que l'industrie se conforme aux de contrats





Types d'enquêtes de sécurité

	Attestations d'organisation	Enquêtes de sécurité sur le personnel	Renseignements et biens
***	Attestation de	Très secret	Très secret
Classifié T	sécurité de	+03000	Secret
	l'installation	ספכום	Confidentiel
Protégé MINIM	Vérification	Cote de fiabilité approfondie	Protégé C
Non lié à l'intérêt	d'organisation)+!!!'40!# OF 0+00	Protégé B
	designee		Protégé A

Attestations de sécurité d'organisations et sous-ensemples

Autorisation de détenir des renseignements

délicate sur vos lieux de travail, votre organisation devra également obtenir une Si le contrat exige la protection de renseignements ou de biens de nature autorisation de détenir des renseignements (ADR) au niveau précisé dans le contrat.

Le Programme de sécurité des contrats de SPAC effectuera une inspection de

- avant l'octroi du contrat pour les exigences suivantes en matière de sécurité:
- ADR
- capacité de production
- autorisation de traiter les technologies d'information (TI)

*ا*لم Votre organisation doit être disposée à apporter les modifications requises vos installations et à absorber les coûts afin d'être approuvée pour l'ADR.



Attestations de sécurité d'organisations et sous-ensembles (suite)

Autorisation de traiter les technologies de l'information (TI)

- système(s) de TI pour produire, traiter ou stocker **électronique**, il sera également nécessaire d'obtenir des renseignements de nature délicate par voie Si votre organisation doit utiliser ses propres l'autorisation de traiter les TI
- client et expliquées dans un document technique les exigences de TI sont définies par le ministère joint au contrat
- le Programme de sécurité des contrats de SPAC effectuera une inspection de la sécurité des généralement **après l'octroi du contrat**





Délais de renouvellement

	Niveau de sécurité	Délai de renouvellement
	Protégé A	4 ans
Autorisation de détenir des	Protégé B	3 ans
renseignements	Protégé C	1 an
Capacité de production	Confidentiel	2 ans
	Secret	2 ans
Autorisation de déchiquetage	Très secret	1 an
Autorisation de stockage de	Confidentiel OTAN	2 ans
masse	Secret OTAN	2 ans
	Très secret OTAN	1 an
	Production	Spécifique au contrat
	Déchiquetage	2 ans







Processus de parrainage

Pour s'enregistrer au Programme de sécurité des contrats (PSC) de SPAC, les organisations doivent être parrainées par une source approuvée reconnue par le gouvernement du Canada.

Qui peut être une source approuvée?

- un agent d'approvisionnement du gouvernement du Canada
- un agent de sécurité ou un gestionnaire de projet du gouvernement du Canada
- un entrepreneur principal inscrit au PSC de SPAC
- les administrations nationales et désignées de la gouvernement étranger, qui octroie un contrat à sécurité, au nom d'une entreprise ou d'un l'organisation





Pour que le personnel puisse recevoir Feuille de route d'inscription une attestation, il faut d'abord que la sienne!

une attestation, il faut d'abord que votre

Le Programme de sécurité des contrats (PSC) de SPAC exigera ce qui suit :

Étape 1	Étape 2	Étape 3	Étape 4	Étape 5	Étape 6	Étape 7
La source approuvée soumet l'ESOSP et la LVERS au Programme de sécurité des contrats (PSC) de SPAC afin de parrainer votre organisation dans le cadre du programme.	Votre organisation est contactée par le PSC de SPAC. Vous recevez une lettre d'établissement vous demandant de remplir les formulaires d'enquête de sécurité et une série de formulaires d'inscription, ainsi que de nommer un agent de sécurité d'entreprise (ASE). Au besoin : votre organisation nommera également un agent de sécurité d'entreprise (ASE).	Votre organisation soumet les formulaires d'inscription remplis au PSC de SPAC (dans les 30 jours). Les formulaires incomplets peuvent entraîner le rejet de la demande d'enregistrement.	Le PSC de SPAC examine les formulaires d'inscription de votre organisation et analyse les exigences de sécurité, la structure organisationnel le, son propriétaire et les signatures requises.	PSC de Votre organisation doit répondre rapidement au scription de PSC de SPAC s'il manque des lanisation et renseignements ou des gences de signatures, si des formulaires son signatures sont incomplets ou si des sont incomplets son priétaire et supplémentaires signatures sont requises. Erreurs les plus fréquentes:	Le PSC de SPAC traite les demandes d'habilitation de sécurité du personnel pour les ASE/ASER et les CSC (le cas échéant) et accorde les enquêtes et les accorde les enquêtes et les	Votre organisation est officiellement inscrite au PSC de SPAC. Vous pouvez maintenant présenter des demandes d'enquête de sécurité sur le personnel pour vos employés et vous inscrire pour utiliser les Services en direct de sécurité industrielle (SEDSI).
	(ASER) et indiquera les cadres supérieurs clés (CSC).	Signatures obligatoires manquantes Photo d'identité de l'ASE manquante	oires manquantes l'ASE manquante	Preuve de pr Annexe 1B n	Preuve de propriété de l'entreprise manquante Annexe 1B manquante si un ASER est nommé I	orise manquante SER est nommé





99

Délais de traitement

Délais de traitement estimatifs	jusqu'à 4 mois	6 mois ou plus	12 mois ou plus	variable	variable	
Attestations de sécurité d'organisation	Vérification d'organisation désignée	Attestation de sécurité d'installation (Secret)	Attestation de sécurité d'installation (Très secret)	Autorisation de détenir des renseignements	Autorisation de traiter les TI	





Enquêtes de sécurité sur le personnel

Exigence relative aux empreintes digitales électroniques

- le processus de vérification du casier judiciaire a été remplacé par un processus de vérification du casier judiciaire qui utilise la prise électronique des empreintes digitales
- d'autorisation, de mise à jour et de mise à niveau obligatoire pour toutes les nouvelles demandes (depuis le 1^{er} février 2017)

Vérification de la solvabilité

- vérification simple effectuée par une agence d'évaluation du crédit
- obligatoire pour toutes les nouvelles demandes d'autorisation, de mise à jour et de mise à niveau (depuis le 29 janvier 2018)



les employés doivent donner leur consentement



Normes de service

Normes de service	7 jours ouvrables	jusqu'à 120 jours ouvrables	4 mois	jusqu'à 12 mois	12 mois ou plus
	7 jours	jusqu'à	jusqu'à 4 mois	jusqu'à	12 mois
Enquête de sécurité sur le personnel	Cote de fiabilité (simple)	Cote de fiabilité (complexe*)	Secret (simple)	Secret (complexe*)	Très secret

^{*} information et/ou vérification additionnelle à traiter



Suivi

https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-eng.aspx?id=28115§ion=html nouvelle disposition de la Norme sur le filtrage de sécurité du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (appendice F) :

l'assurance que le fournisseur demeurera conforme

atténue les risques liés à l'utilisation de renseignements de nature délicate

réduit les retards potentiels qui pourraient avoir une incidence sur les échéanciers et les coûts des contrats

aide à prévenir les atteintes à la sécurité



Suivi (suite)

séance d'information sur la sécurité

évaluation continue de l'admissibilité

signaler les changements de comportement

signaler les changements de circonstances

signaler les contacts ou incidents inhabituels

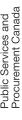
Processus de sous-traitance

L'agent de sécurité d'entreprise (ASE) ou l'agent de sécurité d'entreprise remplaçant (ASER) de l'entrepreneur général est responsable de :

- 1. remplir une liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS) pour déterminer les exigences de sécurité du contrat de sous-traitance
- demander une enquête de sécurité sur une organisation du secteur privé (ESOSP) au nom du sous-traitant ر ا
- présenter la LVERS et le formulaire d'ESOSP au Programme de sécurité des contrats (PSC) de SPAC pour fin d'approbation ന
- obtenir les clauses de sécurité et la LVERS et les insérer dans le contrat de sous-traitance 4.
- confirmer que l'organisation et le personnel du sous-traitant détiennent les attestations appropriées 5
- soumettre au PSC de SPAC une copie du contrat de sous-traitance octroyé contenant la LVERS . 0

Les travaux ne peuvent pas être entrepris tant que le sous-traitant n'a pas obtenu les attestations de sécurité appropriées







Identifier les sous-traitants

principal souhaite sous-traiter une partie du contrat principal à une Les contrats de sous-traitance sont utilisés lorsqu'un entrepreneur autre organisation ou à un travailleur autonome.

exemple :

sous-traitant: un entrepreneur en bâtiment qui donne en soustraitance le travail de câblage à un électricien

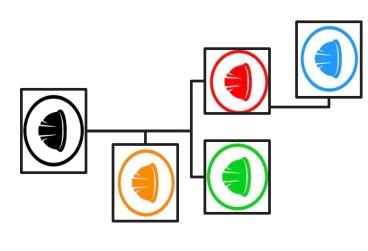
employé : un entrepreneur en bâtiment qui engage un électricien permanent pour travailler sur divers projets

Il faut tenir compte de la sécurité dans les contrats de sous-traitance lorsque le contrat principal est assorti d'exigences de sécurité. Un entrepreneur ne peut pas demander de filtrage de personnel pour les employés d'une organisation en sous-traitance.

Identifier les sous-traitants (suite)

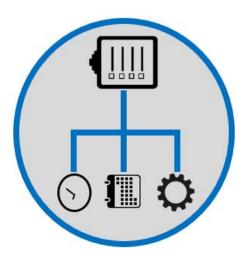
de sécurité, l'entrepreneur principal doit obtenir l'autorisation préalable Avant de conclure un contrat de sous-traitance contenant des exigences du PSC pour garantir que :

- le contrat de sous-traitance contient les mêmes exigences de sécurité que le contrat principal (ou des exigences moindres)
- le sous-traitant a obtenu l'attestation de sécurité appropriée



Vos rôles et responsabilités

- trouver une source approuvée
- vous conformer au processus d'inscription du Programme de sécurité des contrats de SPAC
- obtenir et maintenir l'attestation de sécurité de votre organisation
- effectuer une enquête de sécurité sur les employés concernés par le contrat gouvernemental de nature délicate



- respecter les exigences de sécurité physique si nécessaire
- sous-traitance respectent les exigences de sécurité, le cas échéant identifier les sous-traitants et veiller à ce que les contrats de

Procédure de demande de visite

- personne ayant une attestation de sécurité puisse : une demande de visite est requise pour qu'une
- visiter une organisation gouvernementale ou commerciale à l'étranger;
- accéder à des renseignements ou à des biens installation gouvernementale à accès restreint protégés ou classifiés lors d'une visite d'une
- doit inclure une justification, le numéro du contrat ou le nom du projet ou du programme
- doit être approuvée par le Programme de sécurité contrats de SPAC



Types de demandes de visite

Types de demandes de visite	Description
Canada au Canada	un Canadien visite les installations d'une organisation canadienne ou du Gouvernement du Canada
Canada à l'étranger	un Canadien visite les installations d'une organisation ou d'un gouvernement étrangers
Canada aux États-Unis (É-U)	un Canadien visite les installations d'une organisation américaine ou du Gouvernement des États-Unis
É-U au Canada	un Américain visite les installations d'une organisation canadienne ou du Gouvernement du Canada
Étranger au Canada	un étranger (à l'exception des Américains) visite les installations d'une organisation canadienne ou du Gouvernement du Canada



Types de demandes de visite (suite)

- une visite ponctuelle est une activité ponctuelle, non modifiable, sur une période précise (moins d'un mois), c.-à-d. : une réunion, une conférence ou un symposium
- modifiables, pendant la durée du contrat (maximum d'un an), c.-à-d. : une vérification fréquente aux points de contrôle une visite répétitive est une série de visites séparées,
- une visite d'urgence est réservée aux visites de <u>nature urgente</u>
- les modifications visent le renouvellement d'une visite répétitive, l'ajout ou le retrait de personnes de la liste des visiteurs ou l'ajout de lieux

Les délais de demande de visite

•	Australie	35		Norvège	25
•	Belgique	28		Espagne	35
•	Danemark	22		Suède	30
•	Finlande	29		Suisse	35
•	France	30		Royaume-Unis	35
•	Allemagne	35		États-Unis d'Amérique	36
•	Israël	35			
•	Italie	35			
•	Pays Bas	25		L'organization du traité de	<u>e</u>
•	Nouvelle-Zélande	lande	25	l'Atlantique Nord (OTAN) 25	25

80

Processus de demande de visite

Pour les visites du Canada au Canada

- remplacant (ASER) de l'organisation visiteur canadien doit obtenir l'approbation 1. L'agent de sécurité d'entreprise (ASE) ou l'agent de sécurité d'entreprise du Programme de sécurité du contrat (PSC) de SPAC en complétant et en soumettant le formulaire de demande de visite (DDV).
- sécurité du personnel, le contrat, le projet ou le programme et toutes les exigences de Le PSC de SPAC vérifie les attestations de sécurité d'installations, les attestations de sécurité connexes. ر ک
- Au besoins, le PSC de SPAC examine les preuves documentaires. ო
- La visite est estampillée, envoyée au responsable autorisé du site visité pour fin d'approbation.
- Le responsable autorisé du site visité fournit l'approbation, signe et date le formulaire de DDV, puis le renvoie au PSC de SPAC. 5
- Le PSC de SPAC met à jour, revérifie, attribue l'approbation final et renvoie le formulaire de DDV à l'ASE/ASER ou à un représentant autorisé. တ်



2

Processus de demande de visite (suite)

Pour les visites du Canada à l'étranger et du Canada aux Etats-Unis

- l'approbation du gouvernement étranger par le biais du Programme de sécurité 1. L'agent de sécurité d'entreprise (ASE) ou l'agent de sécurité d'entreprise des contrats (PSC) de SPAC en complétant et en soumettant le formulaire de remplaçant (ASER) de l'organisation visiteuse canadienne doit obtenir demande de visite (DDV).
- contact MILITAIRE liés au projet. Omettre ces informations peut entraîner des **DOIVENT** inclure des informations de contact valides pour le ou les points de Toutes les DDV allant du Canada à l'étranger ou du Canada aux États-Unis retards importants et compromettre l'approbation de la visite. ر ز
- Le PSC de SPAC vérifie les informations fournies sur le formulaire de DDV et envoie une validation au pays étranger pour fin d'approbation. ო
- L'autorité étrangère valide la demande, peut donner son accord, et sa réponse est acheminée par la Direction de la sécurité industriel internationale (DSII), qui fournit une confirmation finale à l'ASE/ASER ou à un responsable autorisé. 4.

Processus de demande de visite (suite)

Pour les visites des États-Unis au Canada ou de l'étranger au Canada

- l'approbation de l'autorité de sécurité désignée (ASD) de son pays en complétant 1. Le responsable de la sécurité de l'organisation visiteuse doit obtenir et en soumettant le formulaire de demande de visite (DDV).
- L' ASD de l'organisation visiteuse vérifie les attestations de sécurité d'installations, les enquêtes de sécurité sur le personnel, le contrat, le projet ou le programme et toutes les exigences de sécurité associées. ر ک
- contact MILITAIRE liés au projet. Omettre ces informations peut entraîner des **DOIVENT** inclure des informations de contact valides pour le ou les points de Toutes les DDV allant des États-Unis au Canada ou de l'étranger au Canada retards importants et compromettre l'approbation de la visite. ო
- Une fois que l'ASD de l'organisation visiteuse a validé le formulaire de DDV, une copie en est envoyée au Programme de sécurité des contrats (PSC) de SPAC. 4.
- Le PSC de SPAC vérifie les informations fournies sur le formulaire de DDV et les envoie au site de visite pour fin d'approbation. 2



8

Webinaires

- Comment obtenir une attestation de sécurité auprès du Programme de sécurité des contrats
- compléter une demande de vérification d'organisation désignée (VOD)
- Compléter une demande d'attestation de sécurité d'installation (ASI)
- Manipulation et sauvegarde des renseignements et des biens de nature délicate
- Autorisation de détenir des renseignements (ADR)
- Sous-traitance
- Passation de marchés à l'étranger
- Responsabilités en matière de suivi et de sensibilisation à la sécurité

Demander une copie de l'enregistrement :

SSIDSICSensibilisation.ISSCISDOutreach@tpsgc-pwgsc.gc.ca



Contactez-nous

Renseignements généraux

Téléphone

Sans frais: 1-866-368-4646

Région de la capitale nationale : 613-948-4176

Courriel

ssi-iss@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Site internet

https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/index-fra.html













Liens utiles

Ressources liées à la sécurité des contrats

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/ressources-resources-fra.html

Enquête de sécurité sur l'organisation et le personnel

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/enquete-screening-fra.html

Exigences de sécurité des sous-contrats

https://www.tpsqc-pwqsc.gc.ca/esc-src/soustraitance-subcontracting-fra.html

Signalement des incidents de sécurité et des changements de la situation personnelle et du comportement https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/protection-safeguarding/signalement-reporting-fra.html

Approbation des visites de lieux de travail sécurisés

https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/protection-safeguarding/visite-visit-fra.html

Nouvelles et mises à jour concernant la sécurité des contrats

https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/nouvelles-news/index-fra.html

Feuilles de route du Programme de sécurité des contrats à l'intention des fournisseurs du gouvernement du Canada https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/ressources-resources/feuillederoute-roadmap-fra.html

Formation sur la sécurité des contrats

https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/formation-training-fra.html



85

©Droits d'auteur

Ministre de Services publics et Approvisionnement Canada, 1999.

autre que ceux susmentionnés (y compris pour fins commerciales), sans sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, pour tout usage Tous droits réservés. Il est permis de copier sous forme électronique ou d'imprimer pour un usage interne seulement. Toutefois, il est interdit de reproduire, de modifier ou redistribuer de l'information ou les images l'autorisation du ministre de Services publics et Approvisionnement Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0S5.

Canad<mark>a</mark>

MOT DE FIN

Major Darrell Williams Christine Picknell

Directeur – Besoins en ressources terrestres, MDN Direction générale des approvisionnements, SPAC

Transcription non disponible





Des questions?

Vous pouvez aussi envoyer toutes questions à notre adresse courriel générique:

TPSGC.PADivisionQE-APQEDivision.PWGSC@tpsgc-

pwgsc.gc.ca